



# Revalorisation des retraites agricoles

## Macron dit Non !

Après avoir dialogué douze heures durant avec les paysans et devant les médias sur le Salon de l'agriculture, le président de la République a obtenu de son gouvernement qu'il oppose son veto à la proposition de loi des députés communistes pour la revalorisation des retraites agricoles.

Le 2 février 2017, l'Assemblée Nationale votait à l'unanimité une proposition de loi du député communiste André Chassaigne visant à porter la retraite minimum de 75 à 85% du SMIC pour une carrière complète (entre 871 et 987€ par mois).

Le texte prévoyait de financer cette augmentation des retraites paysannes (400 millions d'€) sans augmenter les cotisations mais par une taxe additionnelle sur les transactions financières.

Cette loi était en bonne voie d'être adoptée le 7 mars dernier.

En effet, les sénateurs s'apprêtaient à voter à leur tout le texte très majoritairement. La commission des affaires sociales du Sénat l'avait adopté sans modification, se prononçant ainsi « en faveur de mesures concrètes pour les retraités agricoles »

Mais c'était sans compter avec l'obstination antisociale du gouvernement qui, quelques heures avant la discussion au Sénat a déposé un amendement repoussant l'application de la loi à 2020 afin de vérifier sa compatibilité avec la future réforme des retraites.

Le capitalisme n'est pas la solution, C'EST LE PROBLÈME

**UN BON EMPLOI,  
UN BON SALAIRE,  
UNE BONNE  
RETRAITE !**

D'autres choix sont possibles

Parti communiste français

**PCF**  
Parti communiste français

Pour faire passer à coup sûr son rejet du texte, il a décidé de demander un « vote bloqué ». et utilisé l'article 44.3 de la Constitution, qui oblige l'assemblée saisie à se prononcer sur le texte en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par le gouvernement..

Cela veut dire que si l'amendement est rejeté par les sénateurs, tout le texte tombe, et que pour l'adopter, la réforme doit être reportée à 2020,

Un coup de force selon les sénateurs, une nouvelle entrave au travail parlementaire qui vient après les ordonnances et illustre le mépris du Président et de son gouvernement envers le Parlement.

Face à cette manœuvre, les sénateurs communistes ont décidé de retirer de l'ordre du jour cette proposition de loi en indiquant qu'ils demandaient la suite de sa discussion dans son prochain espace réservé, le 16 mai prochain.

Mais c'est surtout un mépris total et grave pour les agriculteurs . Concrètement, le gouvernement a eu recours à cette procédure afin de vider le texte de son contenu et empêcher une augmentation immédiate des petites retraites pour une majorité de paysans et surtout de paysannes dont les pensions sont souvent comprises entre 700 et 850€. Pour les femmes les montants sont encore inférieurs du fait de leur accès souvent tardif au statut d'exploitante ou de co-exploitante.

**Il faut porter cette revendication de justice et de reconnaissance pour les retraités agricoles qui représente une avancée concrète pour des dizaines de milliers d'entre-eux afin imposer son adoption définitive lors de son nouveau passage devant le Sénat par les communistes le 16 mai prochain.**